

**M. Hales:** Le ministre n'envisagerait-il pas d'accorder la même exemption qui s'applique aux termes du régime de pensions du Canada? En effet, il n'est pas requis de déclarer le revenu de quiconque travaille moins de 25 jours et gagne moins de \$250.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, il est extrêmement difficile de répondre à cette question. Au fond le problème se rapporte au régime de pensions du Canada et un employeur peut ignorer ce qu'un employé a gagné chez un autre patron. Nous tenons à ce que chaque employé au Canada reçoive tout le crédit qu'il mérite aux termes du régime de pensions du Canada.

**M. Hales:** Une question complémentaire. Le ministre ne songerait-il pas à appliquer cette exemption aux travailleurs agricoles occasionnels et à temps partiel?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député présente une instance au ministre au lieu de poser une question.

[Plus tard]

**M. Lawrence Watson (Assiniboia):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Pourrait-on savoir si son ministère adressera immédiatement des livrets de formules d'impôt à tous les cultivateurs, qui feraient remplir celles-ci par les journaliers embauchés pour une heure ou deux? Je voudrais aussi demander si, lorsque les renseignements requis ne pourront être fournis, le ministère cherchera quand même à les extraire aux intéressés?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, j'estime que mes services agissent de façon très raisonnable; ils ne s'attendent pas que les contribuables donnent des renseignements impossibles à fournir. Pour ce qui est des formules T-4 de déclaration d'impôt, on peut encore se les procurer à tous les Bureaux de District d'impôt du Canada. Je parle ici des formules T-4 supplémentaires et des formules abrégées.

## LA SITUATION ÉCONOMIQUE

### L'ACIER—LA REVISION DES MAJORATIONS DE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question, qui s'adresse au ministre des Finances, découle d'une nouvelle parue ce matin dans le *Globe and Mail* et selon laquelle la *Steel Company*

of Canada a majoré le prix de la tôle galvanisée de 3 p. 100. Considérant que, la semaine dernière, le prix de la tôle laminée à froid a augmenté de 2½ p. 100 et que la *Dominion Foundries* a, elle aussi, majoré le prix de la tôle laminée à chaud, je me demande si le ministre reviendra sur sa décision et demandera à ces sociétés de reviser leur majoration des prix. Deuxièmement, le ministre a-t-il demandé à ces sociétés des déclarations justifiant ces majorations de prix et les a-t-il reçues?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement doit naturellement juger de temps à autre s'il doit intervenir en demandant aux compagnies de ne pas hausser leurs prix. Dans le cas dont il s'agit, telle n'est pas son intention.

**M. Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre si la décision du gouvernement se fonde sur des renseignements dignes de confiance et de nature à justifier ces hausses de prix?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, le gouvernement avait déjà demandé à la *Steel Company of Canada* de reporter ses hausses de prix à six mois, ce qu'elle a fait ainsi que d'autres aciéries. Le gouvernement ne s'est pas cru en droit de demander à cette industrie de différer plus longtemps une hausse de ses prix.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre si, durant les six mois qui ont suivi l'ajournement des hausses, le gouvernement a fait faire une étude quelconque des frais de production des aciéries du Canada, et si sa décision de ne pas leur demander un nouvel ajournement des hausses s'appuie sur une étude de ce genre?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, notre demande à la *Steel Company of Canada* de différer ses hausses de prix visait tout d'abord à réduire le rythme de la montée en flèche des prix et salaires. La compagnie a acquiescé et tout le monde doit lui en savoir gré. Bien que le gouvernement puisse décider d'intervenir de nouveau, il n'a pas l'intention de le faire pour l'instant.

**M. Douglas:** Une autre question supplémentaire. Quand le ministre a demandé aux compagnies de différer leurs hausses de prix, n'a-t-il pas déclaré que l'augmentation des salaires dans les aciéries était plus que contrebalancée par l'accroissement de productivité de l'industrie en question?